Accident dans un complexe de jeu par équipes

Par achille

Ma fille agée de 11 ans s'est cassée les 2 dents definitives de devant dans un Laser Quest . En se retournant, elle s'est cognée les dents sur le bout de l'arme d'un adversaire qui a pris la fuite (nous n'avons pas son nom). Nous n'avons pas souscrit d'assurance scolaire ou extra-scolaire . Que doit on faire , a t-on des recourts juridiques ?

Par jury34

Bonjour,

Avez vous consulté les conditions du laser game?

Y a-t-il une décharge de leur part au niveau responsabilité civile?

Cordialement

Par achille

Il ne nous on rien fait signer; pas de decharge de quoi que ce soit . Notre assurance nous a dit qu'etant donné que nous ne connaissions pas le nom de la personne (il s'est enfuit !) et que nous n'avions pas d'assurance extra scolaire pour notre fille , nous n'avions aucun recour. Qu'en pensez-vous ?

Par jury34

En règle générale, la décharge est affichée sur les murs dans ce genre d'établissement.

Vous souhaitez simplement combler les frais médicaux?

Cordialement

Par achille

nous avons pas vu la decharge affichée , on n'a pas regardé ... et oui , c'est simplement pour les frais médicaux car jusqu'a présent ils ont été remboursé entièrement par la sécu mais plus tard il lui faudra des imlplants ou des pivots ou je ne sais pas quelles fausses dents ,la il faudra payer avec nos propres deniers et on s'en serait passé !!

Par jury34

Alors il faudrait commencer par vérifier s'il y a une décharge.

N'hésitez surtout pas à me tenir au courant.

Très cordialement

Par achille

Bonjour Jury34
Je reviens vers vous pour savoir si je peux aller au laser quest (sachant qu'il me reconnaitrons !) et leurs demander s'ils ont une décharge de leur responsabilité civile ?

Puis-je leur demander , tt simplement , si il y a une possibilité pour eux de faire un recourt auprés de leur assurance ... ou pas ?
Je pense effectivement que je fais bien d'essayer qqch car cela fait juste 2 mois qu'elle c'est cassée les dents en cela fait déjà 3 fois qu'elle se sont decelées ... le dentiste me dit de ne pas lacher par rapport a l'assurance car qu'il y aura certainement un implant ou autre lorsqu'elle sera adulte !.. mais je ne sais pas comment faire sans avoir l'envie ni l'NRJ ne rentrer dans des batailles administratives .
Merci

Par jury34

Bonjour,

Je vous invite à y aller personnellement dans la mesure où ils n'ont aucun intérêt à vous cacher s'ils ont un décharge.

Au contraire, ils ont intérêt à vous montrer qu'ils en ont une pour s'exonérer de toute responsabilité.

Très cordialement

Par achille

bonsoir,
ok j'ai bien compris et si ils n'en ont pas ?? je leurs dit : "bon et bien faite marcher votre assurance ??"
ou alors je doit en informer mon assurance ?
merci et excusez-moi d'etre aussi " naive " ou informer sur le sujet , c'est a dire que rien ne me parle réellement ! ..

Par jury34

S'ils ont une assurance, elle doit effectivement prendre en charge les frais (au cas où il n'y aurait pas de décharge évidemment).

Cordialement